

# Formulaire de renseignements droit passerelle – coronavirus

interruption forcée en raison du coronavirus COVID -19

## Partie 1 – Renseignements généraux sur le demandeur

### Données d'identification

prénom \_\_\_\_\_ nom \_\_\_\_\_

numéro national (numéro de registre national) \_\_\_\_\_

adresse \_\_\_\_\_

code postal \_\_\_\_\_ commune \_\_\_\_\_

tél. \_\_\_\_\_

e-mail \_\_\_\_\_

N° du compte bancaire au nom de \_\_\_\_\_

BIC \_\_\_\_\_ IBAN BE \_\_\_\_\_

### Situation familiale

Avez-vous au moins une personne à charge (conjoint, cohabitant, parent, grand-parent, enfant, ...) ?

non  oui

**Votre situation familiale change ?** Informez-en immédiatement votre caisse d'assurances sociales.

### Revenus de remplacement

Recevez-vous actuellement un revenu de remplacement (belge/étranger) ?

non  oui : lequel ? (cochez la case correspondante)

- allocations de chômage, sous n'importe quelle dénomination (allocations d'insertion, allocations d'attente, etc.)
- pension
- indemnités d'incapacité de travail ou d'invalidité
- autres (précisez) \_\_\_\_\_

## Partie 2 – Situation spécifique du demandeur

### Droit passerelle en cas d'interruption forcée due aux impacts du coronavirus COVID-19

Indiquez à quel cas suivants s'applique votre situation.

- J'ai dû interrompre **totalemment ou partiellement** mon activité indépendante

du  \_\_\_\_\_ (date) au \_\_\_\_\_ (propre estimation de la date reprise).

Décrivez votre activité indépendante (quel secteur, ce que vous faites concrètement) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---

J'ai également droit à cette prestation lorsque je poursuis des activités dans l'Horeca, telles que l'hébergement à l'hôtel, la livraison de repas à domicile et la préparation de plats à emporter

- J'ai dû interrompre **complètement** mon activité indépendante, qui ne figure pas dans la liste ci-jointe, et ce pour la période

du \_\_\_\_\_ (date) au \_\_\_\_\_ (propre estimation de la date reprise).

Décrivez votre activité indépendante (quel secteur, ce que vous faites concrètement) :

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---



## **Annexe 1 – Liste des activités interdites totalement ou partiellement jusqu’au 3 avril 2020 inclus (M.B. 13 mars 2020)**

### **Sont interdites jusqu’au 3 avril 2020 inclus :**

- 1.** les activités à caractère privé ou public, de nature culturelle, sociale, festive, folklorique, sportive et récréative;
- 2.** les excursions scolaires et les activités dans le cadre de mouvements de jeunesse sur le et à partir du territoire national ;
- 3.** les activités des cérémonies religieuses.

### **Sont fermés jusqu’au 3 avril 2020 inclus :**

Les établissements relevant des secteurs culturel, festif, récréatif, sportif et horeca.

Par dérogation à ce qui précède, les hôtels peuvent rester ouverts, à l’exception de leur éventuel restaurant. La livraison à domicile et à emporter sont autorisés.

### **Sont fermés le samedi et dimanche jusqu’au 3 avril 2020 inclus :**

- 1.** tous les centres commerciaux,
- 2.** les magasins qui vendent des produits non-alimentaires et
- 3.** les commerces.

Les magasins d’alimentation et les pharmacies peuvent rester ouvertes aux jours et heures habituels.